# Attentats

## Mise en garde du gouvernement

Le gouvernement a diffusé hier après-midi le communiqué

suivant

« A plusieurs reprises, au cours des derniers jours, des actes criminels de terrorisme et de grand banditisme ont été commis dans notre pays, semant la désolation et la mort. Ces attentats, réalisés par de véritables professionnels, suscitent l'inquiétude légitime de la popula-

» Longtemps, la Belgique a été épargnée par la vague de terrorisme qui sévissait dans d'autres pays européens, l'Italie, l'Al-lemagne, la France, le Royaume-

Uni notamment.

» Dans tous ces pays, dont la plupart ont été amenés à recourir à des mesures exceptionnelles, la lutte contre le terrorisme a été longue et difficile. Cette œuvre de longue haleine s'y poursuit encore actuellement.

» Le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures préventives et répressives au cours des quinze derniers mois pour faire face à la menace qui pèse sur les personnes et les biens et qui, audelà, vise à déstabiliser les fondements de notre vie démocrati-

» Le gouvernement est décidé à ce que tout soit mis en œuvre pour identifier les auteurs de ces crimes et les mettre hors d'état de poursuivre leurs actions fu-

» La charge des poursuites et des enquêtes relève des autorités judiciaires, parquet et juge d'instruction. Les enquêtes portant sur l'ensemble des faits revendiqués par la même organisation terroriste en divers lieux du pays ont été centralisées au Parquet de Bruxelles et sous l'autorité d'un seul juge d'instruction.

» Un collège de lutte antiterroriste, rassemblant les diverses autorités compétentes, siège réqulièrement et conseille le gouvernement sur les initiatives à prendre et la conduite à tenir. Ce collège s'est à nouveau réuni ce jour en présence des ministres de la Justice et de l'Intérieur. Un groupe interforces antiterroristes, mis en place depuis septembre 1984, centralise les informa-tions recueillies par les forces de police et les services de renseignements au sujet des actions terroristes. Ce groupe vient d'être placé sous l'autorité du procureur du Roi de Bruxelles pour les besoins des enquêtes en cours. De façon plus générale, une meilleure coordination des forces de police dans la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité a été dès à présent as-

#### « Chaque citoyen a un rôle à jouer »

« Depuis le début de l'année 1985 et suite à plusieurs décisions du gouvernement, les moyens en hommes, en équipe-ments et en matériel de la gendarmerie, de la police judiciaire, de la sûreté de l'Etat et des polices communales sont progressivement renforcés. Un effort sup-plémentaire visant la formation des membres de ces différents corps a été entamé.

» Tout cela, cependant, ne peut être réalisé en un tournemain et nécessite une période suffisante de mise en place et

d'adaptation.

» Le gouvernement a obtenu du Parlement qu'il approuve les conventions européennes sur le terrorisme et la procédure de ratification de ces conventions par la Belgique touche à sa fin.

» Rien ne sera négligé pour défendre notre pays et sa démocratie contre la violence dont ils

sont l'objet.

» Mais rien ne serait plus dangereux que de tomber dans le piège que tendent à la démocratie les groupuscules terroristes. Leur but est de troubler notre vie quotidienne paisible et d'obliger le gouvernement à proposer des mesures dérogatoires à nos traditions de liberté pour pouvoir ensuite mieux le dénoncer

» La lutte contre le terrorisme commence par la réprobation unanime de la population à l'égard des actes criminels. C'est le cas chez nous où les citoyens vomissent la violence aveugle que rien ne justifie.

» Chaque citoyen cependant a un rôle à jouer. En prenant les précautions usuelles de sécurité nécessaires pour soi-même et autrui, en restant attentif, en alertant les services de police et les autorités judiciaires sur la pré-sence ou les mouvements suspects de personnes, les dépôts inhabituels de véhicules ou l'existence d'objets insolites, ils peuvent contribuer à la recherche des coupables et à la protection de tous »

#### Jean Gol: « Une œuvre de longue haleine »

Interrogé hier soir sur les an-tennes de la RTBF, M. Gol, minis-tre (sortant) de la Justice, expliqua en quoi la lutte contre le terrorisme constituait une œuvre de très longue haleine, exigeant une adaptation des mentalités à la situation. S'expliquant sur l'appel lancé à la population, Jean Gol

précisa

« Les terroristes tentent, partout où ils sévissent dans les pays européens, d'obtenir la sympathie de la population. Cette attitude a le plus souvent débouché sur un échec. Dans la lutte contre le terrorisme, l'information est la première clef de l'action. C'est la raison pour laquelle le gouvernement demande cette collaboration de la population avec les forces de police. Il ne s'agit nullement d'un aveu d'impuissance dans le chef des autorités. Mais plus simplement cela signifie que, pour parvenir à met-tre ces criminels hors d'état de nuire, au-delà des nouvelles décisions prises, les autorités sont également à la recherche d'informations susceptibles de faire progresser l'enquête ».

### A quand les écoutes téléphoniques et la nomination d'un « Broussard » belge ?

L'homme de la rue a peur. Et sa femme hésite à aller se promener, le soir venu. A la police judiciaire, on résume cette atmosphère de crise en une phrasechoc: « Si vous n'avez pas explosé le matin, en allant chercher sept mille francs à la banque, et si vous n'avez pas été descendu par les » tueurs fous «, en faisant votre shopping, méfiez-vous: vous pourriez recevoir un coup de couteau d'un arracheur de sac, au coin de la rue. »

Hier matin, les hommes chargés d'élucider les quelque vingt morts attribués aux tueurs fous n'étaient nulle part. Au sein du « Groupement interforces antiterroristes », on n'était pas beaucoup plus loin.

Pourquoi?

Nous avons posé la question à un commissaire divisionnaire d'une police judiciaire proche de la brigade de Bruxelles. Ce que ce policier anonyme a consenti à révéler est, nous a-t-il présicé, le résumé de tout ce qu'il a entendu ces derniers jours, par d'autres policier et par les gendarmes de terrain.

Engager 1.000 gendarmes de plus, voire 5.000 ? « Non, cela ne servirait à rien. Nous sommes assez nombreux ». Et, ce « divi-

sionnaire » accuse :

« Des douze pays de la CEE, en comptant déjà parmi nous l'Espagne et le Portugal, la Belgique est le pays qui compte le plus de gardiens de l'ordre au mètre-carré. Nous n'en sommes pas moins la risée générale de tous nos collègues européens, gendarmes ou policiers. Les 547 corps de police communale ont chacune un commandement distinct. Les brigades de police judiciaire ne constituent pas une for-ce de frappe de 1.200 hommes; mais une vingtaine d'unités différentes, aux ordres des vingt-six procureurs du Roi qui dirigent les poursuites sur notre territoire sous la tutelle de cinq procureurs généraux différents. Quant à la gendarmerie, elle vient d'être enjeu central d'une lamentable rivalité, entre le ministre de l'Intérieur et son collègue de la Justi-

A la Justice, le socialiste Moureaux, en 1979, et le libéral Gol, dès le début de 1982, avaient tout deux admis le principe d'une législation des écoutes téléphoniques. Or, nous ne serions nulle part...

Le commissaire divisionnaire : « Nous sommes le seul paysmembre d'Interpol à ne pas disposer des tables d'écoutes téléphoniques. »

Faute d'écoutes, il y a la Sureté publique, surnommée « Sureté de l'Etat ». Ce service parallèle, qui ne cesse d'aller chercher des renseignements dans les brigades de gendarmerie ou de police judiciaire, apporte-t-il quelque chose dans la lutte actuelle contre le terrorisme?

Réponse : « Notre Sûreté n'a jamais été confrontée à des situation de ce genre... »

Et l'Administration de l'information criminelle ? Elle se meurt péniblement depuis cinq ans.

Les « tueurs fous » ont tué dans un restaurant de Beersel, un taxi bruxellois (le cadavre de Mons), dans un supermarché de Beersel, un autre à Hal, cinq fois à Overijse... Pourquoi a-t-on si rapidement réexpédié le dossier à l'affaire à Nivelles, où il n'y a pour tout faire que deux juges d'instruction?

« C'est l'un des mystères de l'organisation judiciaire belge. Or l'arrondissement judiciaire de la capitale est le seul du pays qui soit bilingue. C'était une raison de plus pour centraliser les dossiers à Bruxelles. A la PJ de Nivelles il y a 14 policiers. »

Dans la capitale, au contraire, la PJ peut compter sur 200 hommes et – surtout – sur une parfaite entente avec les dizaines de gendarmes en civil de la BSR et les dizaines de limiers des brigades judiciaires de nos polices communales. L'ennui provient de l'absence d'une véritable hiérarchie policière. Excellent magistrat, le substitut Van Doren est l'interlocuteur officiel à Bruxelles en matière de terrorisme. Mais il ne dirige pas plus le

commissaire en chef de la PJ... que les dizaines d'autres substituts ! Magistrat, que pourrait de surcroît obtenir M. Van Doren au niveau de la vie policière de tous les jours ? On manque de véhicules, on manque d'émetteurs-récepteurs en bon état...

On manque surtout d'un chef reconnu. Nous souhaitons que les magistrats du Parquet continuent de contrôler nos actions mais nous souhaiterions disposer d'une véritable hiérarchie policière. «

Faut-il nommer un » Broussard belge «, à l'exemple du président Mittérand, qui avait donné rang de préfet au célèbre commissaire de l'anti-gangs français, dans le but de démanteler le terrorisme en Corse ?

A cette question, la réponse est nuancée. En effet, même poussé par arrêté ministériel au » sommet «, un » superflic « ne pourrait pas valablement s'imposer dans les commissariats locaux et dans les casernements de gendarmerie.

Cependant, nous connaissons des dizaines de bons gendarmes et de bons policiers communaux qui ne demanderaient pas mieux que de travailler sous un commandement unique et valable pour mettre un terme rapide à la situation dans laquelle» notre société est en train de basculer «.

L'expression est d'un policier qui se demande quel lien il pourrait y avoir entre les tueurs fous, les terroristes et ces hommes – tueurs fous ou terroristes ? – qui ont inové, à Verviers.

> (Recueilli par Philippe ROBERT).

Cet homme reconnu à Charleroi et à Louvain

Deux membres du personnel de la Kredietbank de Louvain ont formellement reconnu en l'un des deux terroristes aperçus hier après-midi l'individu dont voici le portrait-robot.

Ce portrait-robot avait été établi par la gendarmerie de Charleroi après les deux attentats du 12 octobre dernier contre Fabrimétal et un immeuble des Contributions directes.

